

# REGISTRE DES POLITIQUES, PROCÉDURES ET RÈGLEMENTS

## Règlement 7(2008) - Règlement de délégation de pouvoirs et d'autorité relativement à la Loi sur les contrats des organismes publics

Code :	Règlement 7(2008)
Date d'entrée en vigueur :	Le 15 décembre 2008
Nombre de pages :	2
Origine :	Conseil juridique
Endroit d'application et d'entreposage :	Conseil juridique
Catégorie :	C
Historique :	Adopté par la résolution 08-12-06



## Règlement de délégation de pouvoirs et d'autorité relativement à la Loi sur les contrats des organismes publics

---

### Règlement 7 (2008)

Règlement de délégation de pouvoirs et d'autorité relativement à la *Loi sur les contrats des organismes publics* :

**Article 1** – En vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson peut, par règlement, déléguer toutes les fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme, ou une partie de celles-ci, au directeur général.

**Article 2** – Le directeur général de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson est désigné comme responsable de l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et exercera toutes les fonctions conférées au dirigeant de l'organisme au sens de ladite loi.